

Fiche-réflexe à destination des professionnel.le.s

Et si la femme que vous accueillez était victime de violences conjugales ?

Formes de violences

Verbales

injures, menaces, intimidations, dévalorisations...

Psychologiques

humiliation, harcèlement, chantage affectif, interdiction de fréquenter des amis, des collègues, la famille, chantage autour des enfants...

Matérielles

briser ou lancer des objets...

Physiques

bousculades, coups avec ou sans objet, strangulations, morsures, brûlures, séquestrations...

VIOLENCES CONJUGALES

Administratives

confiscation et/ou chantage autour de : carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carnet de santé, titre de séjour, diplôme...

Economiques

contrôle des dépenses, suppression de la carte vitale, des moyens de paiement, interdiction de travailler...

Sexuelles

actes et pratiques sexuelles imposées (attouchements, relations multipartenaires, pornographie, prostitution, rapports non protégés...) ou viols

Points de vigilance

Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'études, toutes les cultures.

- Circonstances à risque : jeune âge, grossesse, séparation
- Signes de coups et blessures
- Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression
- Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, alcoolisme...

N'hésitez pas à poser la question :

« Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, dans votre couple ? »

Quelle posture adopter ?

L'agresseur :

A l'inverse, le.la professionnel.le :

- L'humilie
- Lui fait peur
- La dévalorise
- L'isole
- La culpabilise
- La fait taire

L'écoute avec attention, respect et bienveillance

Parle d'un ton calme et avec empathie

La valorise dans les démarches qu'elle entreprend

Se montre disponible et crée un climat de confidentialité

Ne banalise, ne minimise pas les faits

La rassure en lui indiquant un réseau de professionnel.le.s

L'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage

La déculpabilise en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression

Rappelle que les actes et les faits relatés sont interdits et punis pas la loi

Dans tous les cas, respecter le rythme et les décisions de la victime

À éviter : « Vous êtes restée avec cet homme pendant tout ce temps ? », « Vous vous rendez compte de ce qu'il vous a fait subir ? », « Etes-vous consciente que vous ne protégez pas vos enfants ? », « Pourquoi vous acceptez ça ? »

À dire à la victime : « Je vous crois », « Vous avez des droits et des professionnel.le.s peuvent vous accompagner », « L'agresseur est le seul responsable des violences », « **La loi interdit et punit les violences.** »